

L'ESSENTIEL DU BUDGET 2021

Finances p.4



© freepik.com

Logement

LES HAUTS DE L'ORNE
LIVRAISON
DE LA RÉSIDENCE
INTERGÉNÉRATIONNELLE
ET PARTICIPATIVE

Environnement

AGENDA 2030
PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Enfance/Jeunesse

**INSCRIPTIONS
SCOLAIRES,
PÉRISCOLAIRES
& EXTRASCOLAIRES**
RENTÉE 2021



NOUVEAU SUCCÈS AU LABEL VILLES INTERNET

Fleury-sur-Orne est labellisée Ville Internet 2021. La Ville a obtenu pour sa 12^{ème} labellisation et pour la sixième année consécutive, cinq arobases sur cinq possibles au label national Territoires, Villes et Villages Internet. Le jury lui a également attribué une mention « démocratie locale ».



COMMÉMORATION DU 19 MARS



Commémoration du 19 mars 2021

La cérémonie commémorative - à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc - du 19 mars s'est déroulée, conformément aux exigences sanitaires, en petit comité et avec le respect des gestes barrières.

SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE À L'ÉCOLE J. GOUESLARD



Ecole Élémentaire pendant la semaine Olympique et Paralympique

Du 1^{er} au 6 février a eu lieu la semaine Olympique et Paralympique. Suite à la désignation de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques en 2024, le ministère chargé de l'Éducation Nationale organise chaque année la semaine Olympique et Paralympique, en partenariat avec le ministère chargé des Sports et le mouvement sportif français.

Cette opération est l'occasion de travailler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme ou encore l'égalité, la santé et l'inclusion des élèves en situation de handicap.

J.B. DJIAN, SCÉNARISTE, AU COLLÈGE S. HAWKING



Rencontre au collège Stephen Hawking

Les classes de 4^{ème} du collège Stephen Hawking ont rencontré le scénariste Jean-Blaise Djian et échangé autour de sa bande dessinée « Les Quatre de Baker Street », publiée aux éditions Vents D'Ouest.

Ces rencontres ont eu lieu le vendredi 5 février, malgré l'annulation du festival Bloody Fleury.

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE NOUVELLES



Gagnants du concours de nouvelles 2021

Le concours de nouvelles 2021 a été organisé par le collège Stephen Hawking. Tous les collégiens des classes de 4^{ème} ont écrit leurs nouvelles sur le thème « des nouvelles d'ailleurs ».

Les gagnants du concours sont :

- Léa et Inès pour « A vous les humains de 2020 »,
- Shaïma pour « Trou noir »,
- Timur pour « Lui ».

Les gagnants et gagnantes des trois nouvelles primées ont reçu un bon d'achat auprès de la librairie BD r'ART.

RÉCOMPENSES POUR CERTAINS LAURÉATS DU BREVET DES COLLÈGES



Remise des récompenses aux lauréats du brevet des collèges

Le 15 avril, huit collégiens, du collège Stephen Hawking, lauréats du brevet des collèges 2019 et 2020 avec mention « Très bien », se sont vus remettre, par le M. le Maire, une médaille et un bon d'achat de 100€ (à valoir auprès de la librairie Eureka Street).



MARC LECERF
MAIRE
DE FLEURY-SUR-ORNE

Madame, Monsieur,

Chers amis fleuryens,

Le conseil municipal a adopté son budget pour l'année 2021. Celui-ci s'inscrit bien évidemment dans le contexte si particulier de la COVID-19, avec ses contraintes d'organisation et ses dépenses supplémentaires, mais aussi dans la dynamique de mise en œuvre du programme municipal que vous avez adopté l'an dernier. **Celui-ci s'est donné pour priorité d'agir en faveur de la transition énergétique : produire plus et consommer moins d'énergie.** C'est plus d'un million d'euros qui y seront peu ou prou consacrés cette année.

Ainsi des audits ont été conduits sur plusieurs bâtiments communaux. **Des actions d'isolation par l'extérieur vont être entreprises et lorsque cela sera possible, des panneaux photovoltaïques seront installés. En outre, le réseau de chaleur alimenté par une chaufferie-bois (énergie renouvelable) venant de Caen qui dessert le quartier des Hauts de l'Orne où les premiers habitants sont désormais arrivés, est désormais raccordé au gymnase et prochainement à l'école élémentaire et à l'espace musical.** Ce qui est bon pour notre environnement l'est aussi économiquement parce que cela soutient l'activité des entreprises spécialisées et budgétairement enfin puisque le coût de l'investissement sera progressivement couvert par une baisse des dépenses en énergie.

Dans la même veine, le conseil municipal a décidé de doter Fleury-sur-Orne d'un Agenda 2030. Celui-ci nécessitera de réaliser un diagnostic de la situation de notre ville au regard de dix-sept objectifs de développement durable adoptés par l'ONU. Ce diagnostic permettra ensuite d'élaborer un plan d'actions que nous mettrons en œuvre en l'évaluant régulièrement. Vous serez tous conviés à y apporter votre pierre, si vous le souhaitez.

Cette démarche qualifiée de « démocratie participative » a amené le Conseil municipal à créer son alter ego pour les enfants, le « CMJ » ou Conseil Municipal des Jeunes. Ses premières élections auront lieu dans les semaines qui viennent.

Depuis le 1^{er} avril, les jours et modalités de collectes de nos déchets ont évolué. Un rappel sur les « consignes de tri » vous est proposé dans ce journal. Mieux trier, c'est se donner les moyens de mieux valoriser ; cela dépend donc de chacun d'entre nous.

Le déconfinement par étapes est à présent devant nous. Il nous permettra, je l'espère, de retrouver nos espaces de rencontres et d'échanges que nous apprécions tant.

À très bientôt donc et bonne lecture.

Votre maire,

Marc LECERF

L'ESSENTIEL DU BUDGET 2021

Le budget principal 2021 de la commune s'élève à **8 278 514 €** :
5 882 713 € pour le fonctionnement
 et **2 395 801 €** pour l'investissement.

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

5 115 636 €

Charges de personnel : 2 500 000 €
 (42% du budget global)

Charges à caractère général : 1 045 000 €
 (18% du budget global)

Transfert financier à Caen la mer : 828 136 €
 (14% du budget global)

Action sociale et subvention aux associations : 485 000 €
 (8% du budget global)

Dépenses imprévues et autres charges courantes : 152 500 €
 (3% du budget global)

Contribution à la transition énergétique : 105 000 €
 (2% du budget global)

+ ÉPARGNE DE GESTION PERMETTANT D'INVESTIR SUR LA COMMUNE : **767 077 €**

INVESTISSEMENT

2 395 801 €

Isolation des bâtiments municipaux : 951 000 €
 (40% du budget global)

Bâtiments : 685 800 €
 (29% du budget global)

Remboursement de la dette : 255 000 €
 (11% du budget global)

Matériel : 177 890 €
 (7% du budget global)

Terrains : 167 000 €
 (7% du budget global)

Report 2020 : 102 111 €
 (4% du budget global)

Autres dépenses : 43 500 €
 (2% du budget global)



BUDGET DE LA COMMUNE
8 278 514 €



RECETTES

FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes : 3 635 884 € (62%)
 Report de résultat 2020 : 949 687 € (16%)
 Dotations de l'État : 866 000 € (15%)
 Autres ressources : 441 142 € (7%)
 (Produits des services, dotation de solidarité rurale...)

INVESTISSEMENT

PRÉLÈVEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT **767 077 €**

Emprunt : 700 000 € (29%)
 Subventions : 431 853 € (18%)
 Fonds de compensation TVA * et taxe d'aménagement : 135 000 € (6%)
 Solde d'exécution positif reporté : 125 332 € (5%)
 Vente de terrains : 124 147 € (5%)
 Report de résultat 2020 : 58 144 € (3%)
 Remboursement de Caen la mer : 54 278 € (2%)

* Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

GET
 MMUNE
 514 €

TAUX D'IMPOSITION : DU CHANGEMENT SUR VOTRE FEUILLE D'IMPÔT

Cette année encore, les **taux municipaux d'imposition n'augmenteront pas** mais un changement va s'opérer sur le taux de taxe foncière.

En effet, à compter de 2021, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation sur les résidences principales (dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables), mais se verra transférée en contrepartie la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, sur votre feuille d'impôts locaux, la colonne liée à la part départementale de taxe sur le foncier bâti va passer de 22,10% à 0% et celle de la commune passera de 37,56% à 59,66% :

$$\begin{array}{r} 37,56\% \quad + \quad 22,10\% \quad = \quad 59,66\% \\ \text{(Taux communal 2020)} \quad \text{(Taux départemental 2020)} \quad \text{(Taux communal 2021)} \end{array}$$

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En 2021, la commune mettra en œuvre un programme important de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Ce programme s'articulera autour de l'isolation par l'extérieur du foyer pour personnes âgées (FPA) situé rue Pasteur, de la salle Pasteur, de la façade arrière de la mairie, de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Concernant ce dernier bâtiment, il est également prévu de procéder au remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes extérieures, à la reprise de la toiture de l'ancienne unité (classes de CE/CM) et d'installer des panneaux solaires en toiture.

Par ce programme ambitieux et par le raccordement au réseau de chaleur des différents bâtiments du plateau socio-éducatif, la commune souhaite poursuivre son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique.





Hôtel de Ville



École élémentaire



École maternelle



Boulodrome



Gymnase

TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

EMBELLISSEMENT DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

La devise Républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » fait son apparition sur la façade de l'Hôtel de Ville. Les mots, réalisés en aluminium, viennent compléter la mention « Hôtel de Ville » qu'arbore le bâtiment depuis des décennies.

ISOLATION DU GYMNASÉ

Les travaux d'isolation et d'ossature de la grande salle du gymnase s'achèvent. Dans les prochains mois, des travaux dans les sanitaires et sur les sols seront réalisés.

PRESBYTÈRE

Une salle du presbytère est en cours de rénovation du plafond et du sol.

RAFFRAÎCHISSEMENT DES MURS EXTÉRIEURS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Des travaux de peinture ont été réalisés sur les poteaux de l'entrée et la façade du bâtiment, côté grande cour.

CHANGEMENT DES LUMINAIRES À L'ÉCOLE MATERNELLE ET AU BOULODROME

Les éclairages énergivores de l'école maternelle et du boulodrome laissent place à des luminaires LED, plus économiques. Les luminaires intérieurs de l'école maternelle sont changés, ainsi que les luminaires intérieurs et extérieurs du bâtiment du boulodrome.

DÉSHÉRBAGE AVEC HANDYJOB

ENTRETIEN DES VOIRIES ET DES CIMETIÈRES

La collectivité n'utilise plus de produits phytosanitaires (pesticides) pour le désherbage de ses voiries et du cimetière. Un contrat a été passé avec *Handyjob*, une entreprise adaptée de Bretteville-sur-Odon, pour l'entretien des voiries et des cimetières.

Cette entreprise, qui emploie plus de 80% de personnes en situation de handicap, arpentent nos rues **une fois tous les deux mois avec une équipe de quatre personnes pour un suivi régulier du désherbage.**

+ D'INFOS : www.handyjob.fr

Source : handyjob



Entretien devant le gymnase par une équipe d'handyjob



LES HAUTS DE L'ORNE

LIVRAISON DE LA RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET PARTICIPATIVE

Les travaux de construction de la résidence Intergénérationnelle et participative des Hauts de l'Orne de *Caen la mer Habitat (CLMH)* sont terminés.

Située à l'entrée de la rue de la tirée, la résidence comprend **30 logements de 35 m² à 85 m² (T1 bis à T4)** avec pour chacun un espace de vie extérieur.

Les loyers sont compris entre **340 € et 685 € charges incluses**, dont le chauffage collectif. Le chauffage collectif est rattaché à la chaufferie bois (énergie renouvelable) de la Grâce de Dieu.

CLMH facilite l'accès intergénérationnel par la diversité des biens proposés à la location. Parmi les 30 logements, 15 sont des logements destinés aux familles, 14 sont destinés aux seniors et 1 est spécifiquement destiné aux personnes à mobilité réduite.

Ces logements se veulent modernes, en proposant des équipements de confort. **Le contrôle des volets électriques, de l'éclairage et du chauffage est centralisé.**

Les logements seniors bénéficient d'équipements spécifiques :

- Receveur de douche extra-plat, avec barres d'appui ;
- WC surélevé, avec barres d'appui ;
- Prises électriques à hauteur.

UNE RÉSIDENCE PARTICIPATIVE, ÇA CONSISTE EN QUOI ?

À associer la commune ainsi que des professionnels de l'habitat senior aux différentes phases de conception ; puis à accompagner les futurs locataires à définir ce qu'ils souhaitent faire des espaces communs (salle commune de 30 m² et jardin commun).

Pour cela les attributions ont été anticipées (démarrage de la phase prospective dès la rentrée dernière). Au-delà des critères réglementaires d'éligibilité au logement social, l'attrait pour cette démarche participative a fait partie des critères de prospection et d'instruction des dossiers.

Malgré la situation sanitaire, deux réunions ont pu être organisées en décembre et janvier. L'occasion pour les futurs résidents d'échanger pour permettre de faciliter le bien-vivre ensemble et définir collectivement ce qu'ils souhaitent en termes d'aménagements des espaces extérieurs.

Une visite de la résidence a également eu lieu en février, ainsi qu'un atelier en visio en mars pour trouver le nom de la résidence : **Les fleurs de l'Orne.**

30 LOGEMENTS

SURFACES

35 > 85 M²

LOYERS

340 > 685 €

• charges collectives incluses

Source : Caen la mer Habitat

FORMATION À L'ÉCO-CONDUITE

Salvador MORAIS, fleuryisien et moniteur d'auto-école en formation (Titre professionnel enseignant de la conduite et sécurité routière) est intervenu au Centre socioculturel. Dans le cadre de sa formation, il devait proposer et animer un atelier en lien avec le thème de la prévention routière. L'équipe du Centre socioculturel l'a accompagné dans sa démarche et ensemble, le thème de l'éco-conduite a été choisi.

Au cours de l'atelier de sensibilisation à l'éco-conduite, plusieurs sujets ont été abordés tel que la façon de bien choisir son véhicule, ou encore la manière d'avoir un comportement écologique sur la route. Cela a conduit à de nombreux échanges entre les participants et le formateur.

Au terme de la formation, un quizz a permis aux participants d'évaluer ce qu'ils ont retenu. Le formateur a, quant à lui, été évalué positivement par les participants.

M. MORAIS sort pleinement satisfait de son atelier et de sa collaboration avec le Centre Socioculturel.

Le Centre Socioculturel est un foyer d'initiatives, porté par des habitants et accompagnés par des professionnels pour mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble des fleuryisiens.

Si vous aussi vous souhaitez mettre en œuvre ce genre de projet, le centre Socioculturel peut vous y aider.

INFOS PRATIQUES

Centre Socioculturel, 39 route d'Harcourt
02.31.34.01.29 • accueil.csc@fleury-sur-orne.fr



Scéance de formation à l'éco-conduite au Centre Socioculturel

PERMACULTURE ET PARTAGE CULTIVER AUTREMENT

La municipalité collabore depuis plusieurs mois avec les membres de l'association « Permaculture et Partage ». Cette association s'est créée il y a quelques années à l'initiative d'un collectif d'habitants, qui souhaitent cultiver autrement. Les bénévoles se retrouvent régulièrement le samedi. L'association est présidée par Lilian ANNE.

L'objectif de la Permaculture est de s'inspirer de la nature pour créer un écosystème comestible, c'est-à-dire qu'il s'agit d'utiliser les forces de la nature (faune, flore...) pour mettre en place un système en équilibre, qui ne nécessite que très peu d'intervention humaine pour générer de l'abondance. En permaculture, il n'y a pas d'arrosage, ni de désherbage. Le sol s'auto-fertilise d'année en année. L'utilisation d'engrais est proscrite. Seuls les déchets verts sont autorisés.

L'objet des discussions est d'élargir le périmètre mis à disposition par la collectivité, mieux promouvoir et faciliter le développement des activités de l'association, accueillir les résidus de matières organiques (tontes de gazon, souches et feuilles mortes) et associer les bénévoles aux aménagements futurs de l'ensemble du Parc Pasteur.

A terme une ou plusieurs conventions devraient être signées entre les deux parties.

INFOS PRATIQUES

Permaculture et Partage, parc Pasteur
permaculture-et-partage@laposte.net
Facebook : Permaculture et partage Fleury-sur-Orne



Permaculture au Parc Pasteur



opération

**PRÉSERVONS
LA
NATURE**
Je nettoie ma nature !

**samedi 19 juin
9h - Centre Socioculturel**

Infos & Résa : 02.31.34.01.29

TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT



"LE TRI C'EST FACILE!"
 #ENVVAC
 #SANSLESIMBRIQUER
 #SANSLESLAVER
 #BIENLESVIDER

POUR EN SAVOIR +
consignesdetri.fr

LES DÉCHETS, VOUS LES CONCERNEZ!
 #LESDECHETSVOUSLESCONCERNENT

CITEO



Collecte des déchets CE QUI CHANGE !

+ LES MODALITÉS DE COLLECTE DES EMBALLAGES : LE BAC JAUNE

Les sacs jaunes disparaissent au profit des bacs jaunes qui ont été livrés sur la commune à la fin du mois de janvier. La collecte des emballages recyclables et des papiers se fait, donc, exclusivement au moyen de ces bacs, toutes les deux semaines. Les emballages et papiers doivent être déposés en vrac directement dans le bac.

+ LES CONSIGNES DE TRI : LE TRI DEVIENT PLUS FACILE !

La Loi de Transition Énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.

Depuis le 1^{er} avril 2021, tous les emballages et papiers se trient dans le bac jaune !

Bon à savoir : un emballage, c'est ce qui protège un aliment ou un objet. Sont donc exclus les objets en plastique tels que les jouets, brosses à dents, stylos etc.

Désormais, vous pouvez déposer les pots et barquettes en plastique et polystyrène, les sacs et films (café, biscuits apéritifs, fromage râpé...) et les tubes (dentifrices, crème de soin...) sans exception dans la poubelle jaune.

+ LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants évolue pour s'adapter à vos besoins et favoriser le recyclage des déchets.

- Vous pouvez solliciter le nouveau service de collecte d'encombrants sur appel au 02 31 95 69 09 :
 - Tarif unique de 10 € par collecte ;
 - Encombrants collectés sur rendez-vous ;
 - A présenter sur le domaine public en respectant les consignes de dépôts (2 m³ maximum, liste des déchets acceptés sur caenlamer.fr).
- La collecte en porte à porte annuelle est maintenue (voir calendrier).
- Le dépôt gratuit en déchèterie est possible toute l'année.

+ LES JOURS ET HORAIRES DE COLLECTE

A l'occasion du renouvellement des marchés de collecte des déchets, certaines tournées de ramassage ont été réadaptées, impliquant des changements de jours et d'horaires, ainsi que des redécoupages de secteurs.

	ORDURES MÉNAGÈRES Mercredi matin		DÉCHETS VERTS Vendredi après-midi Du 1 ^{er} mars au 15 décembre
	TRI SÉLECTIF Mardi après-midi Collecté 1 semaine sur 2 Semaine impaire		ENCOMBRANTS Jeudi 14 octobre 2021

+ LES CALENDRIERS DE COLLECTE

Les calendriers de collecte ont été distribués aux personnes résidant en maison individuelle, au mois de mars. Ils couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Concernant les immeubles, l'affichage des jours de collecte est assuré par le bailleur ou le syndic de copropriété.



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

Les erreurs de tri perturbent la chaîne de recyclage et font l'objet d'un réacheminement vers l'usine d'incinération, générant des surcoûts de traitement.

 **Essuie-tout, mouchoirs, couches, petits objets en plastique**
Dans la poubelle grise

 **Bouteilles, pots, bocaux, flacons**
Dans les bornes à verre

 **Gros objets en plastique, jouets, cagettes**
En déchèterie

 **Piles, cartouches d'encre, ampoules à économie d'énergie**
Dans les bornes (magasins ou déchèteries)

 **Médicaments**
En pharmacie

 **Textiles**
Dans les bornes à textiles

AGENDA 2030

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors du Conseil Municipal du 29 mars 2021, les élus ont voté en faveur du lancement d'un agenda 2030 à l'échelle de la commune.

L'AGENDA 2030 C'EST QUOI ?

C'est un programme universel de développement durable qui a été adopté en 2015 à l'ONU. Il indique des objectifs de développement durable qui sont au nombre de 17.

Ceux-ci s'organisent autour des thèmes suivants :

- **La planète** (eau propre et assainissement ; consommation et production responsable ; mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; la vie terrestre).
- **La population** (pas de pauvreté ; faim « zéro » ; bonne santé et bien-être ; éducation de qualité ; égalité entre les sexes).
- **La prospérité** (énergie propre et d'un coût abordable ; travail décent et croissance économique ; industrie, innovation et infrastructure ; inégalité réduite ; villes et communautés durables).
- **La paix** (paix, justice et institutions efficaces).
- **Les partenaires** (partenariats pour la réalisation des objectifs).

À l'échelle de la France, des actions ont déjà été mises en place telles que l'interdiction des sacs en plastique, l'instauration du chèque énergie ou le financement de l'aide alimentaire et le soutien aux associations.

À Fleury-sur-Orne, nous consacrerons les prochains mois à établir un diagnostic partagé avant d'élaborer un plan d'actions avec tous ceux d'entre nous qui accepteront de s'y associer.



© pexels.com

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Dans une démarche de respect de l'environnement et d'encouragement à la pratique du vélo, la ville de Fleury-sur-Orne accompagne le développement des déplacements doux en attribuant une aide aux fleurysiens pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Les conditions d'attributions de l'aide sont :

- **Achat d'un VAE neuf** avec une batterie sans plomb ;
- **Avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 24 000€ pour une personne seule** auxquels seront ajoutés 12 000€ par part fiscale supplémentaire ;
- **L'acquisition devra avoir été effectuée après le 1^{er} janvier 2018 ;**
- **S'engager à conserver le vélo subventionné au moins 3 ans.**



Le montant de l'aide correspond à 10% du montant du VAE dans la limite de 100€. Une seule aide par foyer et par an pourra être attribuée.

Cette aide s'ajoute à celle de Caen la mer pour 50€ (avancée par la commune) aux personnes ayant un revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales inférieur ou égal à 13 489.

Un bonus supplémentaire octroyé par l'État peut vous être versé si vous justifiez d'un Revenu Fiscal de Référence par parts fiscales inférieur ou égal à 13 489 € (l'aide est à demander sur le site www.asp-public.fr).

Si vous souhaitez obtenir plus d'information et bénéficier de cette aide, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

INFOS PRATIQUES

Mairie, 10 rue Serge Rouzière
02.31.35.73.00 • mairie@fleury-sur-orne.fr
www.fleury-sur-orne.fr

NOUVEAUX AGENTS POUR LES SERVICES DE LA VILLE

Trois nouveaux agents ont intégré les services municipaux pour permettre d'assurer la continuité, de développer et de structurer les services.

Ainsi, depuis début mai, les services de la ville compte dans leur effectif :

- **Mme Sandra JORET en tant que directrice des services à la population** qui aura comme mission de coordonner, structurer et superviser l'activité de l'ensemble des services à la population.
- **M. Yannick ROSSIGNOL en tant que policier municipal.** Il aura pour mission d'assurer une relation de proximité avec la population mais aussi d'effectuer de la prévention pour maintenir la tranquillité et la sécurité des fleurysiens.
- **Mme Manon LEROY, en tant que référente famille** qui a intégré le centre socioculturel en remplacement de Mme Tiphaine DAUGUET.



De gauche à droite : Yannick ROSSIGNOL, Manon LEROY et Sandra JORET



SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES

« 8h25, encombrement de voitures amassées devant l'école, certaines en double file, d'autres sur le trottoir. Il n'y en a que pour quelques minutes, le temps de déposer son enfant à l'école... **Cela vous rappelle quelque chose ?** »

LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES INQUIÈTENT

La mobilité et la sécurité routière concernent tous les âges, du bébé dans sa poussette sur le trottoir ou dans son siège auto, aux premières marches et balades en passant par le vélo à petites roues ou encore la trottinette électrique, le scooter, la voiture et les transports en commun. Très tôt, les enfants circulent sur les voiries : l'accompagnement, l'apprentissage et la sensibilisation à la sécurité routière sont des enjeux primordiaux !

RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE À DESTINATION DES PARENTS CONDUISANT LES ENFANTS À L'ÉCOLE EN VOITURE

- **Adopter une conduite préventive ;**
- **Faire attention aux usagers vulnérables** : enfants, piétons, cyclistes ;
- **Respecter les zones 30** aux abords des écoles.
Lorsqu'un piéton se fait heurter par une voiture, les conséquences d'une collision à 50km/h sont, en moyenne, 9 fois plus graves qu'à 30km/h. Sur route sèche, la distance d'arrêt d'une voiture qui roule à 30km/h est de 12m. A 50km/h, cette distance est de 26m, soit plus du double. La différence est énorme ! ;
- **Stationner uniquement dans les endroits autorisés** : Pour la maternelle des places de parking sont disponibles dans les rues adjacentes, sur les parkings de la place. Pour l'élémentaire deux parkings sont à votre disposition à moins d'une minute de l'école : celui du gymnase et celui de château d'eau.

RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE À DESTINATION DES ENFANTS

- **Voir et être vu sur la route** : porter des vêtements réfléchissants (même sur les trottinettes), des phares au vélo, écouter les bruits de la route (donc éviter les écouteurs)... ;
- **Passager d'une voiture** : mettre sa ceinture, ne pas distraire le conducteur, sortir du bon côté ;
- **Piéton** : marcher sur le trottoir, traverser sur les passages pour piéton, bien regarder des deux côtés de la route avant de traverser.

Le maire, les anciens combattants médaillés et les portes drapeaux



Le maire et les compagnes des anciens combattants

MÉDAILLES DES ANCIENS COMBATTANTS

Le 15 avril, quatre anciens combattants fleuryens ont reçu une distinction pour leur bravoure et leur dévouement sur les champs de bataille en Afrique.

Ainsi, ont été récompensés de la **Croix du combattant** : M. Jean-Luc BRISSARD, M. Claude MAXIMILIEN et M. Georges VASSAL. Et la médaille de **Reconnaissance de la Nation avec agrafe « Afrique du Nord »** a été remise à M. Bernard LANGLOIS.



VRAC & BOCAUX UNE ÉPICERIE BIO, LOCALE ET ZÉRO DÉCHET

Vrac & Bocaux a récemment ouvert ses portes, rue de l'astrolabe. Sylvie et Soazig proposent environ 700 références de produits en vrac, bio, de producteurs locaux (Calvados et Manche) et zéro déchet. Des nouveautés sont proposées chaque semaine.

On y trouve des produits alimentaires : produits secs, produits frais (beurre, crème, fromages...), condiments, terrines, gâteaux, chocolats... Et des produits zéro déchet : beauté, bébé, produits d'entretien pour la maison...

Les clients sont invités à ramener leurs bocaux et autres contenants pour récupérer les produits en vrac.

INFOS PRATIQUES

VRAC & BOCAUX, 3 rue de l'Astrolabe
Ouvert du Mardi au Vendredi de 10h à 19h
et le samedi de 10h à 18h
02.31.82.33.21 • contact@vracetbocaux.fr



Vous venez d'installer votre entreprise à Fleury-sur-Orne et vous souhaitez paraître dans la communication municipale (site, bulletin municipal...)?

Contactez la mairie à mairie@fleury-sur-orne.fr

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES - 20 ET 27 JUIN 2021

Les élections régionales et départementales de 2021 auront lieu en même temps afin de renouveler les 17 conseils régionaux de France. Initialement prévues en mars 2021, ces élections ont été reportées aux 20 et 27 juin 2021, en raison de la pandémie de Covid-19 (loi du 22 février 2021).



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

DATE BUTOIR 14 MAI 2021

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, **vous avez jusqu'au vendredi 14 mai 2021** pour le faire. **Vous pouvez faire cette démarche à la mairie avant 17h ou par internet sur www.service-public.fr avant minuit.**

Documents nécessaires pour l'inscription :

- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.



BUREAUX DE VOTE CHANGEMENT DE LIEU

Ces deux élections simultanées, nous imposent d'augmenter le nombre de bureaux de vote. L'Espace Nicolas Oresme ne permet pas cela.

Les bureaux de vote sont donc déplacés au Gymnase (rue François Mitterrand). Ceci n'est valable que pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.



RECHERCHE ASSESEURS BÉNÉVOLES

La commune recherche des assesseurs bénévoles pour participer au déroulement des opérations électorales : contrôler et faire signer la liste d'émargement ou apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin.

Infos et inscriptions :
02.31.35.73.19 ou
accueil@fleury-sur-orne.fr

FAIS-TOI ENTENDRE ! CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Dans le but de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, permettre à l'enfant de vivre une aventure sociale et civique et de donner un « Droit de parole » aux enfants et aux jeunes, la municipalité a décidé de mettre en place un conseil municipal des jeunes.

Ainsi dans les semaines à venir **les enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Jean GOUESLARD vont se voir proposer de candidater.** Le CMJ répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune.

Ce conseil a aussi pour objectif de **permettre aux enfants de monter des projets réalisables à Fleury-sur-Orne afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération.** De plus, le conseil municipal des enfants doit être perçu comme **un outil mis à la disposition des enfants, pour donner leur opinion sur divers projets, en étant capable de les argumenter.** Bien entendu, le CMJ n'est pas une enceinte politique, les enfants y travaillent en toute neutralité.

Au cours de leur **mandat de 2 ans**, les enfants et les jeunes vont avant tout travailler en groupe. Ils seront donc encadrés par le service Animation de la Ville qui veillera au bon déroulement des séances.

L'objectif de la municipalité est de **permettre aux enfants de vivre un apprentissage unique en les confrontant au respect des autres et de leurs idées, aux choix et aux prises de décision, aux règles et aux contraintes de fonctionnement du service public et à l'investissement que représente le suivi d'un projet dans sa durée.**





SERVICE ÉDUCATIF UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA LUTTE CONTRE LE VIRUS

Depuis le début de la crise du COVID 19, le service éducatif a dû mettre en place un protocole sanitaire renforcé qui a montré son efficacité. Certes, la maladie est là, mais l'application des gestes barrières en limite la propagation.

Le port du masque est généralisé. Les mains sont lavées beaucoup plus souvent. Les contacts sont évités. Les locaux sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour et notamment les poignées de porte et les interrupteurs qui sont touchés si souvent dans une journée.

Dès l'apparition des symptômes le malade est isolé, les cas contacts identifiés et prévenus.

En avril, nous avons dû faire face à une nouvelle fermeture des écoles. Et comme l'année dernière, les enfants des personnels prioritaires ont été accueillis par les enseignants sur le temps scolaire et par les personnels municipaux sur les temps périscolaires et les vacances. Et tous les autres sont restés à la maison pour « faire la classe » en distanciel.

Tout le monde a dû s'adapter, chômage partiel ou télétravail ce n'est pas facile, il n'y a pas de solution parfaite. Chacun d'entre nous, en acceptant et en appliquant ces nouvelles règles de vie, participe à la lutte contre le virus.

VACCINATION DU GRAND PUBLIC

OÙ SE FAIRE VACCINER ?

Si vous êtes concerné(e) par la vaccination, il convient de prendre rendez-vous selon votre situation et votre choix auprès des structures suivantes :

- Médecin traitant,
- Médecins du travail,
- En pharmacie,
- En cabinet infirmiers,
- Dans votre lieu de soin ou structure de soins habituelle,
- En centre de vaccination.

PRENDRE RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

Privilégier la prise de rendez-vous en ligne, directement à partir des plateformes telles que **Doctolib**, **KelDoc** ou **Maïia** en fonction du centre de vaccination.

PRENDRE RENDEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE

La plateforme téléphonique régionale : **02.79.46.11.56** (accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption).

La plateforme téléphonique nationale : **0800 009 110** (accessible 7j/7 de 6h à 22h sans interruption).



HÔTEL DE VILLE

10 rue Serge Rouzière
02.31.35.73.00 • mairie@fleury-suorne.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
+

JOURS ET HORAIRES
D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi > Vendredi
8h45 > 12h • 13h30 > 17h30
(17h, le vendredi)
Samedi : 9h > 12h
(permanence d'accueil)

#COVID 19

VOS SERVICES VOUS ACCUEILLENT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

17 bis rue Louis Pasteur
SERVICE SOCIAL
02.31.35.73.01 • accueilccas@fleury-suorne.fr
SERVICE D'AIDE À DOMICILE
02.31.35.73.31 • sad@fleury-suorne.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
Lundi > Vendredi
8h45 > 12h • 13h30 > 17h30

JOURS ET HORAIRES
D'OUVERTURE AU PUBLIC
Uniquement sur rendez-vous
Lundi > Jeudi • 13h30 > 17h30

CENTRE SOCIOCULTUREL

39 route d'Harcourt
02.31.34.01.29 • accueil.csc@fleury-suorne.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi > Vendredi
9h > 12h30 • 14h > 17h30

JOURS ET HORAIRES
D'OUVERTURE AU PUBLIC
Mardi + Vendredi • 9h30 > 12h
Mercredi • 14h > 17h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

20 rue François Mitterrand
02.31.84.31.94 • bibliotheque@fleury-suorne.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
+

JOURS ET HORAIRES
D'OUVERTURE AU PUBLIC
Mardi + Vendredi • 16h30 > 18h
Mercredi • 10h > 12h30 / 14h > 18h
Jeudi • 14h > 18h
Samedi • 10h > 12h30



INSCRIPTIONS

SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES / RENTRÉE 2021

PETITE SECTION, COURS PRÉPARATOIRE ET NOUVEAUX ARRIVANTS

L'INSCRIPTION SCOLAIRE SE DÉROULE EN 2 ÉTAPES

1 L'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA MAIRIE

L'inscription auprès de la mairie peut se faire **par mail ou par courrier**. Dans les deux cas vous devez nous fournir les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription, dûment rempli, daté et signé, téléchargeable sur le site de la ville : fleury-sur-orne.fr > Education-Jeunesse > Inscriptions aux écoles. Il est possible de recevoir le dossier par voie postale en téléphonant au 02.31.35.73.00.
- une copie du livret de famille (toutes les pages) ;
- une copie du carnet de santé de l'enfant (pages des vaccins) ;
- une copie d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).

PAR MAIL

Vous devez envoyer les pièces ci-dessus à periscolaire@fleury-sur-orne.fr.

PAR COURRIER

Vous devez envoyer les pièces ci-dessus à
Mairie, Service Périscolaire, 10 rue Serge Rouzière, 14123 Fleury-sur-Orne.

Les dossiers seront traités dans la semaine.

Un rendez-vous pourra être fixé par la mairie en cas de soucis avec le dossier.



DEMANDE DE DÉROGATION

Pour les enfants n'habitant pas la commune, il est obligatoire de remplir une demande de dérogation à demander à la mairie de Fleury-sur-Orne. Renseignements au 02.31.35.73.00.

2 L'INSCRIPTION AUX ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE PETITE SECTION & NOUVEAUX ARRIVANTS

La directrice, Mme COUSIN, vous contactera par mail.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE COURS PRÉPARATOIRE & NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous devez contacter le directeur, M. DAUPHIN, au 02.31.52.11.19.

Les documents transmis à la mairie (étape 1) seront automatiquement transférés aux écoles.

Si l'enfant vient d'une autre école, vous devrez venir avec le certificat de radiation.



L'INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

RESTAURANT, GARDERIE, TRANSPORT ET CENTRE D'ANIMATION

Les inscriptions seront ouvertes du 21 juin au 16 juillet 2021.

L'inscription aux services périscolaires et extrascolaires est indépendante de l'inscription aux écoles. Vous devez réinscrire votre enfant tous les ans.

Trois choix possibles : par le portail famille, par mail ou par courrier.



DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT PEU IMPORTE LE MOYEN D'INSCRIPTION CHOISI :

- le « Formulaire d'inscription aux services péri et extrascolaires », dûment rempli, daté et signé, téléchargeable sur le site de la ville : fleury-sur-orne.fr > Education-Jeunesse > Services Périscolaires > Inscriptions aux Services Périscolaires. Il est possible de recevoir le formulaire par voie postale en contactant la mairie au 02.31.35.73.00.
- une copie du carnet de santé de l'enfant (pages des vaccins) ;
- une copie d'une attestation CAF (ou MSA) récente.
- si Transport Scolaire : une photo d'identité récente de l'enfant.

L'INSCRIPTION PAR MAIL OU PAR COURRIER

Vous devez envoyer les documents ci-dessus :

- par mail à periscolaire@fleury-sur-orne.fr
- par courrier à Mairie, Service Périscolaire, 10 rue Serge Rouzière, 14123 Fleury-sur-Orne.

L'INSCRIPTION PAR LE PORTAIL FAMILLE

1. Accès au portail, explications et procédure : fleury-sur-orne.fr > Education-Jeunesse > Portail Famille

- Si pour l'année 2020-2021, vous aviez déjà un compte sur le portail, vous devez simplement inscrire votre enfant aux activités.
- Si vous n'avez pas de compte ou que vous n'avez jamais utilisé nos services, vous devez créer un compte d'accès au portail, intégrer votre enfant et l'inscrire aux activités.

2. Envoyez les documents demandés ci-contre, par mail ou par courrier, pour valider l'inscription.



- TRANSPORT SCOLAIRE : LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ. LES DOSSIERS SERONT TRAITÉS PAR ORDRE D'ARRIVÉE.
- AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ : SI TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS NE SONT PAS FOURNIS OU SI LES FACTURES EN COURS NE SONT PAS SOLDÉES.

